



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Lundi 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trente septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

23 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	23	1	22

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ, Isabelle, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESPREZ Didier, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, M. D'HIVER Gérard, Mr ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. PAGANO Jean-Baptiste, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

Présent non votant : Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme COUPEZ Sylvie

Pouvoir :

M. CHOQUENET Vincent donne pouvoir à M. MADIOT Claude

Secrétaire de séance : M. PAGANO Jean-Baptiste

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme AIT OUMEZIANE Djedjiga, Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza, Mr LAUTIER Romain

Le absents sont excusés

**Désignation des représentants titulaires et suppléants du SITUS
à « Hauts de France Mobilité »****Rapport****N°10**

Par délibération du 24 Avril 2018, le S.I.T.U.S a décidé d'adhérer aux Hauts-de-France Mobilité.

Pour rappel Hauts-France Mobilité a pour objet « la coopération de ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent, de mettre en place un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et de rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés. Ce syndicat exerce ses attributions selon les principes de coordination et de subsidiarité, dans le respect des compétences de ses adhérents ».

Les statuts prévoient un siège réservé au S.I.T.U.S au Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité pour lequel il faut désigner un titulaire et un suppléant.

Il est proposé, pour le S.I.T.U.S, de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité et son 1^{er} Vice-Président comme membre suppléant.

Les candidatures de M. LALYS Loïc, comme représentant titulaire et de M. FAUCON Emilien, comme représentant suppléant sont proposées.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité et son 1^{er} Vice-Président comme membre suppléant.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré décident :

de désigner M. LALYS Loïc, comme représentant titulaire et M. FAUCON Emilien, comme représentant suppléant au conseil syndical de Haut de France Mobilité.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 1^{ER} octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc LALYS

